

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 2 avril 2024**

**Présences** M. Simon Giard, Maire  
M Patrick Darsigny, Conseiller #1  
M. David Roux, Conseiller #2  
M. Alexandre Vermette, Conseiller #3  
Mme Angèle Forest, Conseillère #4  
M. Bernard Beauchemin, Conseiller #5  
M. Réjean Cossette, Conseiller #6

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024
  - 3.2.** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2024
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. FINANCES**
  - 5.1.** Adoption des comptes payés
  - 5.2.** Adoption des comptes à payer
- 6. ADMINISTRATION**
  - 6.1.** Résolution autorisant la vente du lot portant le numéro 6 606 553
  - 6.2.** Journée INPACQ pâturages à la ferme vendredi 12 juillet 2024 - Ferme Domaine La Balzane de Saint-Simon
  - 6.3.** Embauche d'une agente administrative
  - 6.4.** Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
  - 6.5.** Soutien au passage du Défi-vélo de la maison des greffés Lina Cyr – 12 juillet 2024
  - 6.6.** Soutien au passage de l'évènement cycliste de Vélo Québec Événements, le 25 août 2024
  - 6.7.** Société canadienne du cancer – Avril Mois de la jonquille - Proclamation
  - 6.8.** Semaine nationale de la santé mentale du 6 au 12 mai 2024 - Proclamation
  - 6.9.** Québec Transplant – Semaine nationale dons organes et tissus – Proclamation
  - 6.10.** Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - Proclamation
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE INCENDIE ET CIVILE**
- 8. TRANSPORT ROUTIER**
  - 8.1.** Autorisation de demander par voie d'invitation, des soumissions pour le rapiéçage mécanisé – saison 2024
  - 8.2.** Mandat pour le balayage mécanique des rues (2025-2026-2027)
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 10. URBANISME**
  - 10.1.** Dérogation mineure lots 6 606 558 et 6 617 662
- 11. LOISIRS ET CULTURE**
  - 11.1.** Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Loisirs St-Simon inc. du 13 mars 2024
  - 11.2.** Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 13 mars 2024

**11.3.** Dépôt du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des Loisirs St-Simon inc. du 21 mars 2024

**12. AVIS DE MOTION**

**13. RÈGLEMENTS**

**13.1.** Adoption - Règlement # 543-04-24 modifiant le Règlement # 543-19 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'identifier les îlots de chaleur présents sur le territoire de la Municipalité

**13.2.** Adoption Second Projet - Règlement # 544-12-24 modifiant le règlement de zonage, afin de modifier la longueur minimale des cases de stationnement

**13.3.** Adoption - Règlement # 574-01-24 modifiant le Règlement # 574-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. CORRESPONDANCE**

**16. AFFAIRES NOUVELLES**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire Simon Giard demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20h.

**2. ORDRE DU JOUR**

**# 94-04-2024** Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre tel que déposé.

Adoptée

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024**

**# 95-04-2024** Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par David Roux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024.

Adoptée

**3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2024**

**# 96-04-2024** Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2024;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2024.

Adoptée

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

## **5. FINANCES**

### **5.1. Adoption des comptes payés**

**# 97-04-2024** Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés pour un montant total de **360 129,31 \$** ainsi que les salaires payés au montant de **22 429,60 \$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

### **5.2. Adoption des comptes à payer**

**# 98-04-2024** Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à acquitter la liste des comptes à payer pour un montant de **1 421,91 \$**.

Adoptée

## **6. ADMINISTRATION**

### **6.1. Résolution autorisant la vente du lot portant le numéro 6 606 553**

**# 99-04-2024** Considérant que la Municipalité de Saint-Simon s'est portée acquéreur de l'immeuble appartenant à la compagnie Olymel S.E.C. lequel est situé au numéro civique 171, rue Saint-Édouard, à Saint-Simon (l'« Immeuble »);

Considérant que par cette acquisition, la Municipalité souhaitait participer au développement de son territoire en permettant la réalisation d'un projet de développement domiciliaire sur son territoire;

Considérant l'adoption de la résolution portant le numéro 94-05-2023 en date du 2 mai 2023, laquelle octroyait un contrat en gestion de projet et courtage en faveur de Dessin Maska Inc./Christian Morin Immobilier inc. pour la gestion du projet de développement domiciliaire et la vente des terrains faisant partie de ce projet;

Considérant qu'une promesse d'achat du terrain portant le numéro de lot 6 606 553 a été acceptée par la Municipalité;

Considérant le projet d'acte de vente préparé par Me Jean-François Lafontaine, notaire à Saint-Hyacinthe, visant la vente du lot 6 606 553 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, en faveur de Groupe Immobilier Laflamme inc. pour un montant de 251 875,49 \$;

Considérant qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'autoriser la vente du lot précité aux conditions établies dans le projet d'acte de vente et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'acte de vente notarié;

En conséquence, il est proposé par David Roux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la vente de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 606 553 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, situé à Saint-Simon, aux conditions prévues dans le projet d'acte de vente préparé par Me Jean-François Lafontaine, notaire à Saint-Hyacinthe;

D'autoriser M. Simon Giard, maire, et Mme Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le projet d'acte de vente préparé par Me Jean-François Lafontaine, notaire à Saint-Hyacinthe, afin de donner suite à la présente résolution.

Adoptée

## **6.2. Journée INPACQ pâturages à la ferme vendredi 12 juillet 2024 - Ferme Domaine La Balzane de Saint-Simon**

**# 100-04-2024** Considérant que la journée d'INnovation et Progrès en Agroalimentaire au Centre du Québec (INPACQ) se tiendra le vendredi 12 juillet 2024 au Domaine La Balzane, situé au 217, 4e Rang Ouest à Saint-Simon;

Considérant que les journées INPACQ sont des événements incontournables dans le secteur bioalimentaire;

Considérant que l'objectif de ces journées est de diffuser de l'information de pointe pour les producteurs et les intervenants sous différentes thématiques afin de favoriser le développement et la rentabilité des entreprises en production agricole;

Considérant que la Journée INPACQ pâturages à la ferme donne l'occasion aux productrices et producteurs, à la relève agricole, aux intervenants des secteurs des bovins de boucherie, bovins laitiers, ovins, caprins et autres intéressés de :

- Visiter une entreprise agricole bien établie dans le bouvillon qui innove en ajoutant des pâturages dans des terres utilisées majoritairement pour la production de grandes cultures;
- D'assister à une conférence mettant en valeur les pratiques agroenvironnementales de l'entreprise hôte;
- De découvrir ou en connaître davantage sur les bonnes pratiques d'élevage qui font la différence chez cette entreprise;
- De rencontrer et d'échanger avec les propriétaires, les partenaires de l'entreprise et de l'industrie et les conseillers du MAPAQ;

Considérant que le comité organisateur de cette journée demande l'appui de la Municipalité sous forme de commandite et de prêt de matériel pour la journée;

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- De confirmer l'acceptabilité que des voitures se stationnent sur le bord de la route près du 217, 4<sup>e</sup> Rang Ouest le vendredi 12 juillet 2024;
- De faire le prêt du matériel demandé selon la disponibilité;
- De promouvoir l'évènement par l'entremise de nos réseaux de communication habituels.

Adoptée

## **6.3. Embauche d'une agente administrative**

**# 101-04-2024** Considérant que d'ici le retour de congé de maternité de Mme Roxanne Carbonneau, le poste d'adjointe administrative demeure non comblé;

Considérant que les ressources internes en administration sont surchargées et doivent combiner les tâches de l'adjointe administrative avec leur travail habituel;

Considérant qu'une ressource à temps partiel est nécessaire;

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de Mme Liliane Jodoin à titre d'agente administrative à temps partiel, à compter du 2 avril 2024, aux conditions établies au contrat de travail. Il est de plus résolu de mandater le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

#### **6.4. Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique**

**# 102-04-2024** Considérant que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

Considérant que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

Considérant que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

Considérant que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

Considérant que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

Considérant que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

Considérant que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

Considérant que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- Que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
- Que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau

programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

- Que le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;
- Que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.
- Que la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Adoptée

#### **6.5. Soutien au passage du Défi-vélo de la maison des greffés Lina Cyr – 12 juillet 2024**

# 103-04-2024 Considérant la demande reçue des organisateurs de la 18<sup>e</sup> édition du « *Défi-vélo de la Maison des greffés Lina Cyr* », qui aura lieu les 12 et 13 juillet prochain;

Considérant que le but de cette initiative est de promouvoir l'activité physique et de sensibiliser la population aux dons d'organe;

Considérant que le « *Défi-vélo de la Maison des greffés Lina Cyr* » regroupera une centaine de cyclistes et de bénévoles ;

Considérant que le convoi de cyclistes prévoit leur passage sur le territoire de la Municipalité de Saint-Simon, le 12 juillet en avant-midi ;

Considérant que les organisateurs souhaitent pouvoir profiter des aménagements du Parc Au-Cœur-du-Village, situé au 20 rue Principale Ouest pour effectuer une pause santé;

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser le passage du « *Défi-vélo de la Maison des greffés Lina Cyr* » sur le territoire de la Municipalité de Saint-Simon, le 12 juillet 2024;
- De publier toute l'information relative à cet événement à sa population afin que cette dernière puisse encourager les participants.

Adoptée

#### **6.6. Soutien au passage de l'évènement cycliste de Vélo Québec Événements, le 25 août 2024**

# 104-04-2024 Considérant la demande reçue des organisateurs de la 18<sup>e</sup> édition du « *Tour cycliste Le Vélo SP* », qui aura lieu le samedi 24 et le dimanche 25 août 2024.;

Considérant que cet événement est organisé en collaboration avec la Société canadienne de la sclérose en plaques;

Considérant que le « *Tour cycliste Le Vélo SP* » regroupera environ 500 cyclistes;

Considérant que le convoi de cyclistes prévoit leur passage sur le territoire de la Municipalité de Saint-Simon, le dimanche 25 août;

Considérant que les organisateurs souhaitent pouvoir profiter des aménagements du Parc Au-Cœur-du-Village, situé au 20 rue Principale Ouest pour effectuer une pause santé;

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser le passage du « *Tour cycliste Le Vélo SP* » sur le territoire de la Municipalité de Saint-Simon, le 25 août 2024;
- De publier toute l'information relative à cet événement à sa population afin que cette dernière puisse encourager les participants.

Adoptée

### **6.7. Société canadienne du cancer – Avril Mois de la jonquille - Proclamation**

**# 105-04-2024** Considérant que les chercheurs ont estimé qu'il y aurait 239 100 nouveaux cas de cancer et 86 700 décès causés par cette maladie au Canada en 2023;

Considérant que cette maladie cause un choc important qui se répercute sur toutes les sphères de la vie des personnes atteintes du cancer et sur leurs proches ;

Considérant que, grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie ;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies ;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer ;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer ;

Considérant que le taux de survie au cancer a passé de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui ;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre les recherches afin de continuer à vaincre la maladie ;

Considérant que le mois d'avril est le *Mois de la jonquille*, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des personnes atteintes de cancer et dans la lutte contre la maladie ;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le *Mois de la jonquille* pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie ;

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De décréter le mois d'avril le *Mois de la jonquille* ;

D'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

#### **6.8. Semaine nationale de la santé mentale du 6 au 12 mai 2024 - Proclamation**

# 106-04-2024 Considérant que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

Considérant que faire connaître les facteurs de robustesse en santé mentale contribuent à la santé mentale de la population de tout âge;

Considérant que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 6 au 12 mai 2024;

Considérant que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

En conséquence, il est proposé par David Roux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la semaine du 6 au 12 mai 2024 « Semaine de la santé mentale » et d'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec.

Adoptée

#### **6.9. Québec Transplant – Semaine nationale dons organes et tissus – Proclamation**

# 107-04-2024 Considérant l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant *Merci de signer pour la vie* auprès de leur population;

Considérant l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 21 au 27 avril 2024;

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la semaine du 21 au 27 avril 2024 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Simon à l'importance de ce don de vie.

Adoptée

#### **6.10. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - Proclamation**

# 108-04-2024 Considérant que le 17 mai 2024, des municipalités et des MRC marqueront ensemble la « *Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie* »;

Considérant que des lois, des politiques et des pratiques discriminatoires à l'encontre des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) continuent d'avoir cours à travers le monde;

Considérant que la « *Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie* » est l'occasion de sensibiliser les élus, les citoyens et les familles à une plus grande acceptation des personnes LGBTIQ+;

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer le 17 mai 2024 « *Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie* » et encourager les citoyens et citoyennes à soutenir et célébrer les personnes LGBTIQ+;

Adoptée

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE INCENDIE ET CIVILE**

### **8. TRANSPORT ROUTIER**

#### **8.1. Autorisation de demander par voie d'invitation, des soumissions pour le rapiéçage mécanisé – saison 2024**

# **109-04-2024** Considérant que la Municipalité souhaite recevoir des offres de services pour le rapiéçage mécanisé et manuel pour la saison 2024;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du devis pour le rapiéçage mécanisé et s'en déclarent satisfaits;

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à demander des soumissions, par voie d'invitation, auprès de différents entrepreneurs.
- De procéder à l'ouverture des soumissions le mercredi 24 avril à 10 h.

*La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.*

Adoptée

#### **8.2. Mandat pour le balayage mécanique des rues (2025-2026-2027)**

# **110-04-2024** Considérant la proposition reçue des Entreprises Myrroy inc. en date du 27 mars 2024 pour effectuer le balayage des rues avec un balai mécanique pour les années 2025, 2026 et 2027, au taux horaire de 160,00 \$;

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater les Entreprises Myrroy inc. pour effectuer le balayage des rues avec un balai mécanique pour les années 2025, 2026 et 2027, et ce, selon l'offre reçue le 27 mars 2024 à un taux horaire de 160,00 \$.

Adoptée

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **10. URBANISME**

#### **10.1. Dérogation mineure lots 6 606 558 et 6 617 662**

# **111-04-2024** Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour les lots 6 606 558 et 6 617 662, 241 et 247 rue Saint-Édouard (dossier CCU no DM-24-03);

Considérant que la demande consiste à autoriser un bâtiment résidentiel multifamilial de 6 logements avec escalier en cour avant, menant au 2<sup>e</sup> étage, à plus de 1 mètre de la ligne avant;

Considérant que le règlement de zonage 544-19, à l'article 4.5.1, prévoit que des escaliers donnant accès au sous-sol et au rez-de-chaussée sont autorisés en cour avant, à condition qu'ils soient situés à au moins 1 mètre de toute ligne de propriété;

Considérant que la dérogation est d'autoriser l'escalier en cour avant donnant accès à un 2<sup>e</sup> étage, à plus de 1 mètre de la ligne avant;

Considérant l'analyse effectuée par le Comité Consultatif d'Urbanisme recommandant d'accepter la demande de dérogation;

En conséquence, il est proposé par David Roux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un escalier en cour avant donnant accès à un 2e étage, à plus de 1 mètre de la ligne avant.

Adoptée

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1. Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Loisirs St-Simon inc. du 13 mars 2024**

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Loisirs St-Simon inc. du 13 mars 2024.

Les membres du Conseil souhaitent remercier M. Alex Carrière pour ses nombreuses années de dévouements à titre d'administrateur et de président du comité des Loisirs.

### **11.2. Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 13 mars 2024**

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 13 mars 2024.

### **11.3. Dépôt du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des Loisirs St-Simon inc. du 21 mars 2024**

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des Loisirs St-Simon du 21 mars 2024.

## **12. AVIS DE MOTION**

## **13. RÈGLEMENTS**

### **13.1. Adoption - Règlement # 543-04-24 modifiant le Règlement # 543-19 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'identifier les îlots de chaleur présents sur le territoire de la Municipalité**

# 112-04-2024 Considérant que la Municipalité de Saint-Simon a adopté un règlement intitulé Plan d'urbanisme, lequel a pour objet d'identifier les orientations d'aménagement et de développement du territoire;

Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Considérant qu'à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi 67, la Municipalité doit inclure à son plan d'urbanisme la notion d'îlot de chaleur avant le 25 mars 2024;

Considérant que la Municipalité doit identifier les parties de son territoire sujettes au phénomène des îlots de chaleur et décrire les mesures permettant d'atténuer ce phénomène;

Considérant qu'avis de motion et dépôt du présent règlement ont été donnés lors de la séance régulière du Conseil du 5 mars 2024;

Considérant que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 2 avril 2024 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

Considérant qu'à la suite de cette consultation publique, aucune modification en regard au premier projet n'a été apportée ;

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Règlement # 543-04-24 modifiant le Règlement # 543-19 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'identifier les îlots de chaleur présents sur le territoire de la Municipalité soit adopté.

Adoptée

**13.2. Adoption Second Projet - Règlement # 544-12-24 modifiant le règlement de zonage, afin de modifier la longueur minimale des cases de stationnement**

**# 113-04-2024** Considérant que la Municipalité de Saint-Simon a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement sur son territoire ;

Considérant que la Municipalité souhaite modifier son règlement afin de mettre à jour les dispositions sur les dimensions des cases de stationnement;

Considérant qu'un avis de motion et que la présentation du présent règlement ont été donnés lors de la séance régulière du Conseil du 5 mars 2024 ;

Considérant que la Municipalité a adopté un premier projet de règlement à sa séance ordinaire du 5 mars 2024, conformément à la résolution # 83-03-2024 ;

Considérant que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 2 avril 2024 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

Considérant qu'à la suite de cette consultation publique, aucune modification en regard au premier projet n'a été apportée ;

Considérant que les dispositions contenues au présent règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

En conséquence, il est proposé par David Roux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le second projet de règlement # 544-12-24 modifiant le règlement de zonage, afin de modifier la longueur minimale des cases de stationnement soit adopté.

Adoptée

**13.3. Adoption - Règlement # 574-01-24 modifiant le Règlement # 574-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

**# 114-04-2024** Considérant que la Municipalité a le pouvoir en vertu des articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) d'adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;

Considérant que conseil municipal souhaite modifier le Règlement # 544-22 sur les PPCMOI afin contrôler l'implantation d'un projet intégré ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon est dotée d'un Comité Consultatif d'Urbanisme conformément à l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Considérant qu'avis de motion et présentation du présent règlement ont été donnés lors de la séance régulière du Conseil du 5 mars 2024 ;

Considérant que la Municipalité a adopté un projet de règlement à sa séance ordinaire du 5 mars 2024, conformément à la résolution # 84-03-2024;

Considérant que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 2 avril 2024 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

Considérant qu'à la suite de cette consultation publique, aucune modification en regard au premier projet n'a été apportée ;

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Règlement # 574-01-24 modifiant le Règlement # 574-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) soit adopté.

Adoptée

#### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

#### **15. CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 5 mars 2024.

Sommaire de la correspondance:

- Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informant la Municipalité qu'elle recevra un montant ponctuel de 5 492 \$ suite à la signature entre les municipalités et les représentants du gouvernement de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité: Ensemble au service des citoyens.*

#### **16. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point

##### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses décrites au présent procès-verbal et approuvées par les membres du conseil, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante, si et à chaque fois que c'est nécessaire.

---

Johanne Godin, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### **17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

# 115-04-2024 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu de clôturer la séance à 20h35.

Signé à Saint-Simon ce XX<sup>e</sup> jour de mai 2024.

---

Simon Girard,  
Maire

---

Johanne Godin, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Simon Giard, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.